



## DONS MAJEURS - LE DON D' ACTIONS

Ce type de donation s'adresse à toutes celles et ceux qui possèdent des valeurs mobilières, des actions cotées en bourse, des parts de fonds communs de placement, des obligations. Peu importe votre âge, vos revenus, votre valeur nette, votre contribution fera la différence et permettra des économies d'impôts substantielles.

### VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON DE TITRES À L'INSTITUT DU CANCER DE MONTRÉAL? (\*)

#### Les bénéfices pour le donateur reliés à ce type de don:

- **Accessibilité** | Une façon de donner simple et fiscalement avantageuse;
- **Exempt d'impôt** | En cédant directement vos valeurs mobilières à l'Institut, vous ne payez aucun impôt sur la partie gain en capital (imposable à 50%);
- **Reçu pour don** | L'Institut vous émettra un reçu pour fins d'impôts qui correspond à 100% de la juste valeur marchande le jour du transfert au compte de courtage de l'Institut;
- **Don de titres via une société de gestion** | Peut définitivement être avantageux. Il y a augmentation du solde du compte de dividendes en capital (CDC) d'un montant correspondant au gain en capital, ce qui permet de verser à l'actionnaire une somme équivalente à ce gain en capital libre d'impôt;
- **Maximise les crédits d'impôts** | Au fédéral, le montant maximum de don admissible correspond à 75% du revenu net du donateur. Au provincial, il n'y a aucune limite et le total des dons est applicable sans restriction sur le pourcentage du revenu net. Dans les deux cas, l'excédent non utilisé pour l'année du don peut être reporté sur les 5 années subséquentes.

(\*) Nous recommandons de vérifier avec votre conseiller financier afin de planifier la meilleure option pour vous.

**Faire un don planifié à l'Institut du cancer de Montréal, c'est anticiper, valoriser et soutenir la recherche pour qu'un jour le cancer soit vaincu.**  
***La recherche d'aujourd'hui, c'est le traitement de demain.***

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec France Grenier, directrice dons majeurs et dons planifiés par courriel: [france.grenier@icm.qc.ca](mailto:france.grenier@icm.qc.ca)



## DONS MAJEURS - LE DON D' ACTIONS EXEMPLES

Un donateur souhaite faire un don à l'Institut du cancer de Montréal de 10 000 \$ en actions payées 4 000\$ il y a 6 ans.

La valeur marchande actuelle des actions données est de 100\$ chacune.  
Le PBR (prix de base rajusté au coût d'acquisition) est de 40\$ par action.

	OPTION 1 Don en argent de <b>10 000 \$</b> à la suite de la vente de <b>100 actions</b> .	OPTION 2 Don par le biais d'un <b>transfert de 100 actions</b> de 100 \$ l'action, soit une valeur de <b>10 000 \$</b> .	OPTION 3 Don par le biais d'un transfert de <b>150 actions</b> de 100 \$ l'action, soit une valeur de <b>15 000 \$</b>
A) Valeur du don = valeur du reçu pour fins d'impôts remis au donateur	10 000 \$	10 000 \$	15 000 \$
B) Coût d'acquisition des actions	4 000 \$	4 000 \$	6 000 \$
C) Économie d'impôt sur le gain en capital soit 50% de (A-B) x 50% (*)		1 500 \$	2 250 \$
		$(10\,000\ \$ - 4\,000\ \$) \times 50\% = 3\,000\ \$$ x 50% (taux d'imposition simulé)	$(15\,000\ \$ - 6\,000\ \$) \times 50\% = 4\,500\ \$$ x 50% (taux d'imposition simulé)
D) Crédit d'impôt pour son don (A x 50%)	5 000 \$	5 000\$	7 500 \$
E) Avantages fiscaux (C+D)		6 500 \$	9 750 \$
Coût net du donateur (A-E)	<b>5 000 \$</b>	<b>3 500 \$</b>	<b>5 250 \$</b>

(\*) Afin de simplifier le calcul, nous avons utilisé un taux du crédit d'impôt accordé à 50%.

### Le donateur peut réduire le coût de son don et ainsi donner davantage.

Conclusion: le donateur bénéficie d'un avantage fiscal additionnel de 1 500\$ en favorisant le transfert direct des titres entre courtiers. En plus, l'option 3 du tableau ci-contre démontre clairement au donateur l'avantage fiscal de ce type de don tout en lui permettant de contribuer davantage à la cause et ainsi répondre à ses valeurs philanthropique: don de 150 actions au lieu de 100 actions.

#### Don via une société de gestion

Lorsque le don est effectué via une société de gestion, le donateur, qui est en fait la société de gestion, bénéficie d'un avantage supplémentaire. En effet, la valeur du gain en capital (soit 6 000\$ ou 9 000\$ selon l'option sélectionnée ci-dessus) est additionnée au solde du compte de dividendes en capital (CDC). Cette stratégie permet à l'actionnaire de recevoir une somme plus importante et libre d'impôt provenant du CDC de la société de gestion.

Nous recommandons de vérifier avec votre conseiller financier afin de planifier la meilleure option pour vous.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec France Grenier, directrice dons majeurs et dons planifiés par courriel: [france.grenier@icm.qc.ca](mailto:france.grenier@icm.qc.ca)